

## contrôle général économique et financier

MINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE  
ET DES FINANCES

MINISTÈRE DE L'ACTION  
ET DES COMPTES PUBLICS

### **Arrêté du 3 juillet 2017 portant affectation à la mission « Couverture des risques sociaux, cohésion sociale et sécurité sanitaire » du contrôle général économique et financier**

Le ministre de l'économie et des finances et le ministre de l'action et des comptes publics,  
Vu le décret n° 2005-436 du 9 mai 2005 portant statut particulier du corps du contrôle général économique et financier, notamment son article 1<sup>er</sup> ;  
Vu le décret n° 2017-510 du 7 avril 2017 relatif au contrôle général économique et financier ;  
Vu l'arrêté du 7 avril 2017 relatif à l'organisation générale et au fonctionnement du contrôle général économique et financier, notamment son article 4 ;  
Vu l'arrêté du 10 juillet 2013 portant création de la mission « Médias-Culture » du service du contrôle général économique et financier,

Arrêtent :

#### Article 1<sup>er</sup>

M. Michel LEJEUNE, contrôleur général de 1<sup>re</sup> classe, est affecté à la mission « Couverture des risques sociaux, cohésion sociale et sécurité sanitaire » du contrôle général économique et financier, à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2017.

#### Article 2

Le présent arrêté sera publié au *Bulletin officiel* de l'administration centrale des ministères économiques et financiers.

Fait le 3 juillet 2017.

Pour les ministres et par délégation :  
*La chef du contrôle général  
économique et financier,*  
H. CROCQUEVIELLE